



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00
Fax 022 960 75 05
greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/19

Arrêté d'imposition 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, il est extrêmement compliqué de fixer le centime communal alors que les chiffres principaux du budget sont loin d'être connus. Depuis plusieurs années, nous sommes demeurés stables mais il faut désormais compter avec les effets de la baisse des impôts sur le bénéfice des entreprises, de la 'morosité' de la fiscalité des personnes physiques et de l'appétit du Canton pour la péréquation et la facture sociale ainsi que la hausse éventuelle des coûts scolaires (arrêté du Tribunal Fédéral sur la gratuité de l'école obligatoire en Suisse).

Par ailleurs, le canton va augmenter son taux d'imposition de 1.5 point, pour le porter à 156.0, notamment pour financer la reprise des coûts de l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Les communes sont libres de répercuter tout ou partie de cette reprise sur leur propre centime communal.

Etant prudente sur la volatilité des impôts sur le revenu et le bénéfice et pour tenir compte des CHF 400'000.- annuels de remboursements d'emprunts, la Municipalité vous propose de ne réduire le centime communal que d'un centime pour le ramener à 58% de l'impôt cantonal de base.

Partant, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu** le préavis municipal N° 3/19 relatif à l'arrêté d'imposition 2020
- Ouï** le rapport de la commission des finances
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2020 tel que présenté.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Alain BARRAUD
Syndic



Catherine AEBI
Secrétaire municipale

Annexe : Arrêté d'imposition 2020